

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3239>



Congé parental

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : mardi 24 novembre 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les décrets officiels prévoient la perte du poste lors du départ en congé parental. De nombreuses académies, dont Dijon, n'appliquent pas ce texte. Or, à cette rentrée, les services du rectorat ont commencé à informer les collègues (lors d'appels téléphoniques) que le dispositif risquait de changer cette année, sans aucune réflexion ni dialogue préalable.

Nous avons obtenu, lors du CTPA le 6 novembre 2009, que ce projet soit immédiatement abandonné : mettre en oeuvre dans des conditions aussi précipitées, pour la rentrée scolaire 2009-2010, un nouveau dispositif qui aura de graves répercussions sur la vie des futurs parents est inadmissible.

L'administration garde l'intention de préparer cette mise en oeuvre pour la rentrée suivante mais nous nous y opposerons fermement car la motivation réelle du rectorat est de « récupérer » des postes par tous les moyens, soit pour les supprimer, soit pour les mettre au mouvement intra-académique car il y aura pénurie de supports définitifs pour permettre de satisfaire des demandes de mutations.